

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 114

présenté par
M. Didier Paris

ARTICLE 6

À l'alinéa 47, substituer au mot :

« détermine »

le mot :

« définit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.